

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2023- 20h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Cécile KNITTEL-	Présente
M Eric PAPILLON-	Présent
Mme Sylvie SEQUEIRA	représentée par Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
M Laurent PHILIBERT-	Présent
Mme Christiane VAN RYSEL-	Présente
M Gérard GUESNE-	Présent
M Gaëtan THOMAS-	représenté par Mme Bénédicte MARCHAIS, munie d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCHAIS-	Présente
Mme Françoise PELLODI-	Présente
M Emmanuel BOIS-	Présent
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente
M Nicolas CHABLE-	Présent
Mme Catherine CHANTEPIE-	Présente
M Thierry BODIN-	représenté par M Nicolas CHABLE, muni d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	représentée par Mme Cécile KNITTEL, munie d'un pouvoir
M Christophe BISI-	Présent
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-	représentée par Mme Christiane VAN RYSEL, munie d'un pouvoir
M Emmanuel VIGNERON-	représenté par M Eric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONDELLE-	Présente
M Nicolas GUILLARD-	représenté par M Gérard GUESNE, muni d'un pouvoir
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente
M Dominique MONRANCÉ-	Présent
Mme Olivia JAMAIN-	Présente
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent
Mme Sophie DOLLON-	représentée par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
M Franck POTAUFEUX-	Présent
Mme Edith ALIX-	Présente
M Carl GUILLEMIN-	Présent

Secrétaire de séance : en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée Mme Bénédicte MARCHAIS.

Quorum (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 21 + 8 procurations

Absents : 0

Ordre du Jour :

I. FINANCES

- 1 – Révision AP/CP Aménagement urbain –
- 2 – Révision AP/CP – Réhabilitation du bâtiment ESCAL.
- 3 – Révision AP/CP – Restaurant d'enfants.
- 4 – Adoption du règlement budgétaire et financier.
- 5 – Information sur la Loi du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- 6 – Présentation des comptes de gestion 2022 : Budget Ville.
- 7 – Approbation des compte Administratif 2022 – Budget Ville.
- 8 – Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Ville.
- 9 – Vote des taux des impôts locaux.
- 10 – Budget Primitif 2023 – Ville.
- 11 – Délégation accordée au maire pour la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour l'exercice 2023.
- 12 – Présentation des comptes de gestion 2022 : Budget Assainissement.
- 13 – Approbation du compte Administratif 2022 – Budget Assainissement.
- 14 – Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Assainissement.
- 15 – Budget Primitif 2023 – Assainissement.
- 16 – Signature d'une convention de subvention avec l'OMSL, le VSF Central, l'Amicale du Personnel.
- 17 – Validation du fichier de subventions pouvant être versées à diverses associations.
- 18 – Convention financière entre la Ville et le CCAS

II. AFFAIRES GENERALES

- 1 - Information sur les délégations.
- 2 – Convention de groupement concernant le marché « assurances »
- 3 – Convention de groupement concernant le marché « gaz, électricité »
- 4 – Vote du tarif duo « barque-train ».

III. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 1 – Contrôle de conformité du système d'assainissement individuel étendu aux mutations pour cause de succession.

VI. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1 – Travaux de démolition dans le cadre d'aménagement de l'habitat- offre de logement -République Surmont.

V. JEUNESSE ET SPORTS

- 1 – Convention entre la ville et la CAF « aides aux loisirs » Bons temps libre.

VI. AFFAIRES CULTURELLES

- 1 – Rapport d'activité 2022 de la Scène Fertoise.
- 2 – Convention financière entre la Ville et la Scène Fertoise.

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

- 1 – Affectation d'une enveloppe financière à chaque établissement public du Primaire pour l'achat de petites fournitures scolaires pour l'année 2023.
- 2 – Fixation du montant versé aux écoles privées.

VIII. PERSONNEL

- 1 - Modification du tableau des effectifs.
- 2 – Actualisation des indices de rémunération des emplois saisonniers
- 3 – Contrat d'engagement éducatif : revalorisation de la rémunération des animateurs.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Délibérations adoptées :

I. FINANCES

- Révision AP/CP Aménagement urbain –
- Révision AP/CP – Réhabilitation du bâtiment ESCAL.
- Révision AP/CP – Restaurant d'enfants.
- Adoption du règlement budgétaire et financier.
- Présentation des comptes de gestion 2022 : Budget Ville.
- Approbation des compte Administratif 2022 – Budget Ville.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Ville.
- Vote des taux des impôts locaux.
- Budget Primitif 2023 – Ville.
- Délégation accordée au maire pour la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour l'exercice 2023.
- Présentation des comptes de gestion 2022 : Budget Assainissement.
- Approbation du compte Administratif 2022 – Budget Assainissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Assainissement.
- Budget Primitif 2023 – Assainissement.
- Signature d'une convention de subvention avec l'OMSL, le VSF Central, l'Amicale du Personnel.
- Validation du fichier de subventions pouvant être versées à diverses associations.
- Convention financière entre la Ville et le CCAS

II. AFFAIRES GENERALES

- Convention de groupement concernant le marché « assurances »
- Convention de groupement concernant le marché « gaz, électricité »
- Vote du tarif duo « barque-train ».

III. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- Avenant au règlement de service d'assainissement

VI. AFFAIRES IMMOBILIERES

- Travaux de démolition dans le cadre d'aménagement de l'habitat- offre de logement -République Surmont.

V. JEUNESSE ET SPORTS

– Convention entre la ville et la CAF « aides aux loisirs » Bons temps libre.

VI. AFFAIRES CULTURELLES

– Convention financière entre la Ville et la Scène Fertoise.

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

– Affectation d'une enveloppe financière à chaque établissement public du Primaire pour l'achat de petites fournitures scolaires pour l'année 2023.

– Fixation du montant versé aux écoles privées.

VIII. PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs.

– Actualisation des indices de rémunération des emplois saisonniers

– Contrat d'engagement éducatif : revalorisation de la rémunération des animateurs.

Demande de scrutin particulier :

/

Résultat des scrutins :

/ (scrutin public : préciser le nom des votants et le sens de leur vote)

Propos liminaire de Monsieur le Maire :

Discours M. REVEAU, Maire, Conseil municipal 5 avril 2023.

Lors du DOB nous avons largement commenté l'évolution de nos trajectoires budgétaires.

Il n'est pas inutile d'en rappeler les principaux indicateurs sur la **période 2017/2022** :

- 1) Investissements réalisés : 15.079K€ dont 12.321K€ de dépenses d'équipements et 2.758K€ de Travaux en Régie.
- 2) Emprunt contracté : 1.000K€,
- 3) Capitaux remboursés : 7.981K€.
- 4) L'encours de la dette – hors Fonds de soutien de l'Etat - est passé de 15.363K€ à 8.382K€, soit une baisse de 6.981K€.

Compte tenu du Fonds de soutien de l'Etat, il est de 7.163.406€ au 1^{er} Janvier 2023.

5) Dette par habitant : 762€ au 1^{er} janvier 2023 contre 1.341€ au 1^{er} janvier 2017.

6) Epargne brute épargne nette :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne Brute	1 392 622	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643	2 295 766
Taux Epargne Brute	11,43%	10,26%	13,59%	16,68%	16,52%	18,22%
Remboursement en capital de la dette	1 324 550	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425	1 303 489
Epargne Nette	68 072	319 904	396 924	685 256	637 218	992 276
Taux Epargne Nette	0,56%	1,96%	3,16%	5,60%	5,35%	7,88%

7) Fiscalité : aucune augmentation des taux des impôts locaux depuis 2014.

Taux : T.H. : 19,74%, TFPB : 42,56% et TFPNB : 38,61%.

Bases 2023 : 608.329€ résidences secondaires (568.001€), 12.992.000€ (12.180.625€) et 143.000€ (132.805€).

8) Dépenses réelles de fonctionnement et masse salariale, elles sont maîtrisées, en moyenne annuelle, elles sont respectivement de 10.389K€ et de 5.852K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Réelles Fonctionnement	10 567 243	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091	10 285 996
Masse du personnel	5 889 194	5 926 933	6 267 715	5 641 445	5 506 718	5 882 222
Charge du personnel nette	5 663 155	5 692 608	6 008 290	5 449 869	5 272 148	5 432 032
% Charge du personnel	55,73%	55,81%	57,72%	55,64%	55,83%	57,19%

9) Recettes réelles de fonctionnement, elles sont stables, 12.358K€ en moyenne sur la période 2017/2022, compte non tenu de 2018.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Réelles Fonctionnement	12 178 730	16 347 709	12 568 044	12 233 091	11 912 758	12 598 594

Sur la période 2017/2022, nous avons démontré qu'une gestion sérieuse est compatible avec l'ambition d'investir dans des équipements et des services ; elle en est même la condition première.

Nous avons, ainsi, renforcé nos équilibres financiers tout en proposant de nouveaux services à la population comme l'accueil des enfants dès 3 ans à l'A.L.S.H. par exemple.

En outre, cette stratégie budgétaire nous permet aujourd'hui de pouvoir engager de grands chantiers comme ceux de la réhabilitation de l'ESCAL et du restaurant d'enfants dans le prolongement de celui de la rénovation de l'église Notre-Dame des Marais.

En parallèle, nous avons préservé des capacités financières pour poursuivre le déploiement du schéma d'aménagement urbain commencé d'abord avec les rues Delibes et Courtois puis avec la rue Florant.

Grâce à cette politique exigeante mais payante, alors que les contextes économique et financier sont très dégradés et toujours incertains, nous avons pu élaborer le budget 2023 avec des priorités ciblées et affirmées sur :

- a) le bien vivre ensemble,
- b) le cadre de vie,
- c) l'environnement,
- d) les forces vives – économique, sociale et associative.

Pour autant, il nous faut garder le cap de la lucidité dans l'action en restant vigilants sur nos marges de manœuvre pour faire face à nos engagements actuels et futurs.

Suivant l'évolution de la situation économique et financière internationale, cela pourrait nous conduire à différer certains travaux ou bien à modifier leur programmation.

Conformément au DOB, ce B.P. traduit, effectivement à ce jour, nos principales orientations, c'est-à-dire :

- a) pas d'augmentation des taux des impôts pour la 9^{ème} année consécutive,
- b) un emprunt limité à 500K€ soit d'un montant nettement inférieur aux 1.232K€ de remboursements,
- c) les solidarités avec 520K€ de crédits pour le CCAS (370K€ en 2021) et le milieu associatif avec 300K€,
- d) un plan d'investissements significatif de près de 4.247K€,
- e) l'environnement sous ses différents aspects : sobriétés énergétiques, quantité et qualité de l'eau potable, traitement et réseaux d'eaux usées, gestion du pluvial, plantation d'arbres et re-végétalisation, isolation des bâtiments, voies douces, ...

Ce budget intègre, aussi, les incidences d'une inflation élevée, de la revalorisation des rémunérations et de l'envolée des prix des énergies.

Faut-il rappeler que tout cela est possible du fait des très bons résultats engrangés entre 2017 et 2022 ?

Ainsi, le budget primitif général s'équilibre :

- en fonctionnement à 13.124.000€ contre 12.850.000€ en 2022,
- en investissement à 6.471.000€ contre 6.090.000€ en 2022.

A) Les dépenses de fonctionnement restent cependant maîtrisées si l'on neutralise celles dont les augmentations s'imposent à nous comme :

- Les énergies estimées à 1.248K€, soit + 618K€ par rapport à 2022 (art 60612 et 60618 du chapitre 011),
- Les charges de personnel et frais assimilés, soit 6.181K€ au B.P. contre 5.882K€ au C.A., soit 299K€ supplémentaires, soit + 5%.

Ou bien celle que nous décidons volontairement d'augmenter comme la subvention de fonctionnement au CCAS, soit 520K€.

À noter que certaines dépenses sont stables mais à des niveaux élevés comme la participation au Pôle Santé (125K€), celle à la Scène Fertoise (270K€) ou bien encore les subventions allouées aux Associations (300K€).

En outre, sur la santé, nous continuerons, évidemment, à maintenir nos actions en faveur :

- de la prévention et de l'accompagnement avec :
 - « le Rendez-vous » structure municipale qui accueille sur un même lieu 18 associations qui interviennent dans les domaines de l'aide à la parentalité, la santé, la lutte contre les addictions, le soutien aux familles et aux jeunes ainsi que l'insertion. Ces associations gèrent des dossiers relatifs à la petite enfance, l'enfance, l'adolescence mais aussi aux adultes et aux familles, soit 411 heures de permanence par mois,
 - « l'Envol » en relation étroite avec l'Association Mandela ; pension de famille totalement occupée qui héberge 15 personnes en grande difficulté.
 - Le « S.I.A.D. » qui est rattaché au CCAS et qui en 2022 est intervenu auprès de 161 patients dont 116 de l'ancien canton fertois.
- de l'installation de professionnels de santé – kinésithérapeute, ophtalmologues, ... - comme nous avons su le faire avec les cabinets d'orthophonistes, psychologue, neuropsychologue et art-thérapeute situés au 45 av. de Gaulle.

Enfin, certaines dépenses baissent comme :

- Les fournitures de petit équipement, soit 517K€ contre 602K€ malgré l'inflation (art 60632 du chapitre 011),
- Les indemnités des élus, soit 66K€, comme prévu, au lieu de 89K€.

Dans les domaines de la solidarité comment ne pas citer, à nouveau, le CCAS dont les élus et les agents font un travail au quotidien auprès des plus fragiles de nos concitoyens.

Ils sont, actuellement, plus nombreux à solliciter ce service social ce qui justifie le montant de 520K€ de subvention.

Le CCAS gère, notamment, la résidence autonomie du Closeau pour les personnes âgées, la banque alimentaire, le portage de repas (13.504 repas en 2022), la télé assistance pour 28 abonnés fertois en 2022, les aides à domicile (24.265 heures en 2022) mais aussi pour les plus jeunes la halte-garderie « des Bouts d'choux ».

Il convient enfin de souligner que la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet, cette année encore, un virement de 1M€ en section d'investissement afin de soutenir l'investissement tout en limitant le recours à l'endettement.

B) Les investissements 2023 s'élèvent au total à 4.246.770€ dont 3.766.200€ de nouveaux équipements.

Par grands secteurs, la répartition de ces 4.246.770€ est la suivante :

- a) Patrimoine historique, 1.396.209€ pour les travaux de Notre-Dame des Marais,
- b) Bâtiments publics, 469.428€ dont réhabilitation de l'Escal (320K€),
- c) Services techniques, 401.498€ dont ateliers municipaux (326K€),
- d) Urbanisme et voirie, 384.428€ dont pont (180K€), voirie (158K€),
- e) Rénovation de quartier et logement, 289.588K€,
- f) Sports, 213.000€,
- g) Commerce et animations, 118.166€,
- h) Informatique - réseaux, équipements et sécurité -, 109.308€,
- i) Sécurité - tranquillité publique, sécurité civile et au travail -, 100.356€,
- j) Enfance, jeunesse et écoles, 99.317€,
- k) Divers, 61.000€ dont cimetières 35K€
- l) Environnement, 33.420€.

Au titre de l'environnement les travaux d'isolation des bâtiments, d'économies d'énergies, de gestion du pluvial ainsi que les espaces verts et les liaisons douces sont répartis sur plusieurs programmes d'investissements ; quant à la compétence eau potable, elle est exercée par un syndicat et l'assainissement fait l'objet d'un budget annexe.

Ces programmes seront complétés par 400K€ de travaux réalisés en régie qui concernent principalement la voirie, les bâtiments publics en particulier les écoles et les espaces verts.

Toutes ces décisions municipales s'inscrivent dans la durée :

- concourent à poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Fertoises et des Fertois et à renforcer l'attractivité de la Ville,

- contribuent, évidemment et depuis longtemps, à la solidarité,
- participent à la protection de l'environnement dont l'un des dossiers emblématiques est déjà ancien puisqu'il s'agit de l'E.N.S. des Ajeux.

C) En ce qui concerne les prévisions de recettes de fonctionnement, elles tiennent compte :

- d'une légère progression des produits des services et du domaine (chapitre 70),
- d'une stabilité des impôts et taxes constitués principalement de la fiscalité économique reversée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise sous forme d'attribution de compensation,
- de recettes fiscales globalement en hausse du fait de la revalorisation des bases mais aussi d'une baisse sensible de la taxe additionnelle sur les droits de mutation,
- de dotations, subventions et participations sans fortes variations.

D) Les recettes d'investissements sont constituées d'un autofinancement important de 2.806.763€, dont :

- 1.806.763€ d'excédent de fonctionnement 2022 reporté (art 1068) (1.688.995€ en 2022),
- 1.000.000€ de virement de la section de fonctionnement 2023 (art 021) comme en 2022.

L'autofinancement représente 50% des 5.605.373€ de recettes nouvelles de 2023.
--

Quant à l'emprunt de 500.000€, il ne constitue que 8,92% des recettes nouvelles, soit un montant proche des 470.000€ d'amortissements (8,39%) et des 410.000€ de récupération de TVA.

Les autres recettes proviennent de subventions et participations essentiellement de l'Etat, de la Région, du Département, de la CCHS et de l'Europe.

Enfin dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine, 134.000€ de produit de cession ont été inscrits.

Discussions au cours de la séance :

/

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 5 avril 2023 :

Monsieur le maire

Didier REVEAU



Secrétaire de séance

Mme Bénédicte MARCHAIS

